



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
1^{er} JUIN 2026

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 1^{er} juin 2026 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Marie-Josée Lemaire Beaulieu	Sarah St-Onge
Bob Lussier	Lyne Arcand
Marie Claude Aubin	Gilles Audette

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

PRÉSENTATION - CHAISE DES GÉNÉRATIONS

Le Conseil prend acte de la présentation, par les enfants de l'école Saint-François-d'Assise, de la Chaise des générations aux nouveaux élus. Cette initiative de l'organisme Mères au front vise à représenter symboliquement la voix des enfants dans les lieux décisionnels et à rappeler l'importance de considérer l'impact des décisions du Conseil sur les générations futures.

PRÉSENTATION – TOURNAGE « THE OTTER CLUB »

Le Conseil prend acte de la présentation, par Les Productions Lutra inc., de la production cinématographique « The Otter Club », en cours de réalisation sur le territoire de la Municipalité.

1. **RES 158-06-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en ajoutant un sujet « *Renouvellement de l'engagement du conseil municipal envers la Chaise des générations* » au point varia :

- PRÉSENTATION - CHAISE DES GÉNÉRATIONS
- PRÉSENTATION – TOURNAGE « THE OTTER CLUB »
- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2026
 - 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2026
 - 2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2026
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
- 4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
- 5. CORRESPONDANCE
- 6. DEMANDES EN URBANISME
 - 6.1 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-018 – 192, CHEMIN DU PINACLE - ABATTAGE EN COUR AVANT
 - 6.2 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-019 – 65, RUE PRINCIPALE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE

- 6.3 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-020 – 41, RUE DE LA LIBERTÉ – RÉNOVATION EXTÉRIEURE
- 6.4 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-021 – 4, CHEMIN DU VERGER-MODÈLE – RÉFECTION DE TOITURE
- 6.5 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-022 – 213, CHEMIN DU PINACLE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE
- 6.6 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-023 – 30, CHEMIN DE LA CHOUETTE – UNITÉ D'HABITATION ACCESSOIRE
- 7. ÉMISSION DE PAIEMENTS
 - 7.1 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – 1ER VERSEMENT – LES SERVICES POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
 - 7.2 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – ASSURANCES MUNICIPALES – FQM ASSURANCES
 - 7.3 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – DÉBROUSSAILLAGE ET ÉLAGAGE DES CHEMINS – ANDRÉ PARIS
 - 7.4 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FABRICATION ET INSTALLATION DE LA ROSACE À L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ ET TECQ – FABRIKA
 - 7.5 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – OUVERTURES D'AÉRATION DES CONTRE-FENÊTRES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJETS CPRQ ET TECQ – MARC COURNOYER
 - 7.6 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – MISE À NIVEAU DU POSTE DE SURPRESSION – TECQ 2024 - VOLTA ÉLECTRIQUE
 - 7.7 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS – VILLE DE COWANSVILLE
 - 7.8 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FOURNITURE DE SERVICE PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE – PGA-EAU - PROJET TECQ 2024 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
- 8. OFFRES DE SERVICE
- 9. RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DIRECTIVES
 - 9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 186-05-2026 FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AUX DROITS DE MUTATION
 - 9.2 ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT
- 10. DÉPÔTS, APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE
 - 10.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
 - 10.2 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – AMENDEMENT PORTAIL DES DONNÉES IMMOBILIÈRES – PG SOLUTIONS
 - 10.3 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – EXERCICE DE L'OPTION D'ACHAT DU CAMION FORD F150
 - 10.4 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE DE MATÉRIAUX – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT P18976
 - 10.5 APPROBATION D'OFFRE DE SERVICE – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA RUE DE LA LIBERTÉ – BÉRARD TREMBLAY ARPENTEURS GÉOMÈTRES
 - 10.6 AUTORISATION – VENTE D'ACCESSOIRE DU TRACTEUR MUNICIPAL
 - 10.7 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT INSTALLATION PONCEAU - LOT 5 896 655
- 11. DIVERS
 - 11.1 APPUI À UNE DÉMARCHE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ANDRÉE POULIN POTTER – FONDATRICE

- ET PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE PATRIMOINE DE FRELIGHSBURG (SHPF)
- 11.2 SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE PATRIMOINE DE FRELIGHSBURG (SHPF) – CONFÉRENCE DE DENYSE BEAUGRAND-CHAMPAGNE
 - 11.3 FIN D'ASSISTANCE GRAME AU PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES
 - 11.4 AUTORISATION D'AFFICHAGE – MARCHÉ FERMIER
 - 11.5 APPUI À LA VILLE DE BEDFORD ET À LA MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DE PROCÉDER À LA RÉFECTION DE LA ROUTE 202
 - 12. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
 - 13. VARIA
 - 13.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ENVERS LA CHAISE DE GÉNÉRATIONS
 - 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES**

2.1 **RES 159-06-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2026**

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2.2 **RES 160-06-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2026**

Il est proposé par le conseiller Gilles Audette

Appuyé par la conseillère Lyne Arcand

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2026 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2.3 **RES 161-06-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2026**

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2026 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

3. **RES 162-06-26 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE : les membres du Conseil ont examiné la liste des comptes à payer et des transferts datés du 29 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Lyne Arcand

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve la liste des comptes à payer et des transferts datés du 29 mai 2026 et autorise le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

4. **SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE**

- **TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE**

Tel que présenté en début de séance, un tournage est en cours au parc Paul-Goodhue. D'autres scènes sont également prévues prochainement à l'hôtel de ville et au Grammar School.

- **FESTI'BOIS**

La mairesse invite les citoyens à participer à la prochaine édition du Festi'Bois, qui se tiendra la fin de semaine du 13 et 14 juin 2026. L'événement comprendra de nombreuses conférences et activités. Les détails sont disponibles dans le Messenger municipal ainsi que sur les différentes plateformes de communication de la Municipalité.

- **TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHEMINS**

Les travaux de nivelage des chemins sont bien amorcés. Certains secteurs demeurent à compléter en raison de travaux de rechargement prévus, notamment sur les chemins McIntosh et des Cascades. L'épandage d'abat-poussière se poursuivra à la suite du nivelage.

- **LANCEMENT DES TRAVAUX DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION (STEP)**

La réunion de démarrage du projet de construction de la nouvelle station d'épuration se tiendra au cours de la semaine. La mairesse souligne l'obtention de la confirmation de l'aide financière couvrant 95 % des coûts admissibles du projet. Les travaux devraient débuter prochainement et davantage de renseignements seront communiqués au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

- **LANCEMENT DES TRAVAUX DU PONT GUY-DUFRESNE**

Les travaux de réfection du pont Guy-Dufresne, situé sur le chemin Richford, devraient débuter le 9 juin 2026. La circulation sera maintenue en alternance pendant les travaux, sans détour majeur.

- **SERVICE DE GARDE EN COMMUNAUTÉ**

Une nouvelle ressource a été recrutée pour le service de garde en communauté. Cette embauche permettra la réouverture partielle du service, avec une capacité initiale d'accueil de six enfants. Les démarches administratives sont en cours et l'entrée en fonction est prévue au début du mois de juillet.

5. **CORRESPONDANCE**

- Une question de la part de Martin Laroche sur le tonnage de rechargement des chemins en gravier prévu pour 2026.
- Un message de remerciement de la part de l'école St-François-d'Assise envers la brigade des pompiers qui a contribué à l'arrosage de la nouvelle pelouse posée dans le cadre d'une pratique.
- Une lettre de la première ministre concernant l'achat québécois.
- Une lettre de l'Union des municipalités du Québec en réponse à la résolution N° 103-04-26 « *Demande de modification du Guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire* », adoptée le 7 avril 2026.

6. **DEMANDES EN URBANISME**

6.1 **RES 163-06-26 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-018 – 192, CHEMIN DU PINACLE - ABATTAGE EN COUR AVANT**

CONSIDÉRANT QU' : une demande d'abattage d'arbres en cour avant a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) du secteur village;

CONSIDÉRANT QUE : l'un des objectifs du P.I.I.A. vise à conserver et mettre en valeur la beauté naturelle et esthétique du paysage et la qualité du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE : la coupe vise les sapins baumiers sur le lot;

CONSIDÉRANT QUE : ce type d'essence est problématique lors de la coupe;

CONSIDÉRANT QUE : 15 arbres seront plantés;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de permis telle que présentée et de ne pas faire une plantation d'essence unique;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de permis telle que présentée.

ADOPTÉE

6.2 **RES 164-06-26 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-019 – 65, RUE PRINCIPALE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE**

CONSIDÉRANT QU' : une demande de rénovation extérieure a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) du secteur village;

CONSIDÉRANT QUE : l'un des objectifs du P.I.I.A. vise à concevoir des bâtiments s'harmonisant à l'environnement bâti de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE : le revêtement extérieur est en déclin de vinyle horizontal gris, bleu et vert kaki;

CONSIDÉRANT QUE : le revêtement principal sera de couleur gris-vert;

CONSIDÉRANT QUE : le choix de couleur est sobre;

CONSIDÉRANT QUE : le muret de roches de la galerie avant sera retiré;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de permis telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de permis telle que présentée.

ADOPTÉE

6.3 **RES 165-06-26 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-020 – 41, RUE DE LA LIBERTÉ – RÉNOVATION EXTÉRIEURE**

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour l'installation de panneaux solaires a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) du secteur village;

CONSIDÉRANT QUE : l'un des objectifs du P.I.I.A. vise à concevoir des bâtiments de qualité supérieure qui s'intègrent à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE : les panneaux solaires suivent la pente du toit;

CONSIDÉRANT QUE : les panneaux sont dirigés sur la pente la plus exposée au soleil;

CONSIDÉRANT QUE : les panneaux sont de couleur foncée comme celle du toit;

CONSIDÉRANT QUE : les panneaux sont dissimulés;

CONSIDÉRANT QUE : les maisons sur la rue de la Liberté font partie d'un développement qui se distingue du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de permis telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de permis telle que présentée.

ADOPTÉE

6.4 RES 166-06-26 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-021 – 4, CHEMIN DU VERGER-MODÈLE – RÉFECTION DE TOITURE

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour la réfection de la toiture du garage a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) du secteur village;

CONSIDÉRANT QUE : l'un des objectifs du P.I.I.A. vise une intégration harmonieuse des bâtiments sur le site;

CONSIDÉRANT QUE : le toit actuel est en bardeaux d'asphalte en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE : le toit sera en tôle (SV30) de couleur charbon de bois;

CONSIDÉRANT QUE : le toit s'harmonise avec les toits du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de permis telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de permis telle que présentée.

ADOPTÉE

6.5 RES 167-06-26 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-022 – 213, CHEMIN PINACLE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QU' : une demande de rénovation extérieure a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) du secteur du Pinnacle;

CONSIDÉRANT QUE : l'un des objectifs du P.I.I.A. vise à concevoir des bâtiments s'harmonisant à l'environnement bâti du secteur;

CONSIDÉRANT QUE : la demande vise à remettre en état de manière permanente le perron de l'entrée de sa maison;

CONSIDÉRANT QUE : le perron actuel est en pierre;

CONSIDÉRANT QUE : le perron projeté est en béton estampé de même dimension;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de permis telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de permis telle que présentée.

ADOPTÉE

6.6 RES 168-06-26 DEMANDE DE P.I.I.A. N°26-023 – 30, CHEMIN DE LA CHOUETTE – UNITÉ D'HABITATION ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QU' : une demande de construction pour une unité d'habitation accessoire a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande respecte le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) du secteur du Pinacle;

CONSIDÉRANT QUE : l'un des objectifs du P.I.I.A. vise à assurer des constructions de qualité en harmonie avec le relief et l'environnement naturel;

CONSIDÉRANT QUE : l'unité d'habitation accessoire a un revêtement vertical en bois de couleur naturel avec un toit en tôle noir;

CONSIDÉRANT QUE : le bâtiment principal a un revêtement horizontal blanc avec un toit en tôle noir;

CONSIDÉRANT QUE : le lot voisin présente une architecture similaire (bâtiment principal blanc et unité d'habitation accessoire naturelle);

CONSIDÉRANT QUE : la forme est similaire au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de permis telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de permis telle que présentée.

ADOPTÉE

7. ÉMISSION DE PAIEMENTS

7.1 RES 169-06-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – 1^{ER} VERSEMENT – LES SERVICES POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette, en date du 30 juin 2026, un paiement de 139 247 \$ à l'ordre du ministre des Finances pour le premier versement des services rendus par la Sûreté du Québec.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.2 RES 170-06-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – ASSURANCES MUNICIPALES – FQM ASSURANCES

CONSIDÉRANT : la facture N° 24220 de FQM Assurances du 6 mai 2026 au montant de 636,56 \$, taxes incluses, pour les assurances municipales;

CONSIDÉRANT : la facture N° 24311 de FQM Assurances du 14 mai 2026 au montant de 1 450,79 \$, taxes incluses, pour les assurances municipales;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par le conseiller Gilles Audette

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 2 087,35 \$ au nom de FQM Assurances conformément aux factures N^{os} 24220 et 24311.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.3 RES 171-06-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – DÉBROUSSAILLAGE ET ÉLAGAGE DES CHEMINS – ANDRÉ PARIS

CONSIDÉRANT : la facture N° F4871 de la compagnie André Paris inc. du 28 avril 2026 au montant de 14 636,32 \$, taxes incluses, des services d'élagage et de débroussaillage des bords des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 14 636,32 \$ au nom d'André Paris inc. conformément à la facture N° F4871.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.4 RES 172-06-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FABRICATION ET INSTALLATION DE LA ROSACE À L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ ET TECQ – FABRI KA

CONSIDÉRANT : la résolution N°082-04-26 « *Offre de service – Fabrication et installation de rosaces à l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ et TECQ – Fabri KA* », adoptée par le Conseil le 9 avril 2026;

CONSIDÉRANT : la facture progressive N° 5470 de l'entreprise Fabri KA, datée du 20 mai 2026, au montant de 56 805,98 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de la rosace de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 1 daté du 30 mai 2026 émis par le superviseur du projet, l'architecte, Stephan Barcelo;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité applique une retenue de 10 % sur la valeur totale de la facture, libérable par résolution sous réserve de l'acceptation finale des travaux par l'architecte et à la satisfaction du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 51 125,39 \$ au nom de Fabri KA conformément à la facture N° 5470 et au certificat de paiement.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.5 RES 173-06-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – OUVERTURES D'AÉRATION DES CONTRE-FENÊTRES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJETS CPRQ ET TECQ – MARC COURNOYER

CONSIDÉRANT QUE : l'installation des aires d'aération a été recommandée par Studio du Verre et approuvée par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

CONSIDÉRANT QUE : la facture N° 303312 de Marc Cournoyer datée de janvier 2026 au montant de 1 120,00 \$, exempte de taxes, pour la restauration des contre-fenêtres de la nef de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 1 du 28 mai 2026 émis par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 1 120,00 \$ à l'ordre de Marc Cournoyer conformément à la facture N° 303312.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.6 RES 174-06-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – MISE À NIVEAU DU POSTE DE SURPRESSION – TECQ 2024 - VOLTA ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 560-03-25 « *Offre de service – Mise à niveau du poste de surpression – Volta Électrique* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 886-11-25 « *Émission d'un paiement - Mise à niveau du poste de surpression – Volta Électrique* », adoptée le 10 novembre 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 40722 de la firme Volta Électrique inc. du 18 août 2025 au montant de 29 522,13 \$, taxes incluses, pour les travaux et matériaux de projet de mise à niveau du poste de surpression;

CONSIDÉRANT : la facture N° 41895 de la firme Volta Électrique inc. du 28 novembre 2025 au montant de 29 522,13 \$, taxes incluses, pour les travaux et matériaux de projet de mise à niveau du poste de surpression;

CONSIDÉRANT : la résolution N° xxx-05-26 « *Offre de service – Transfert de propriété de la rue de la Liberté – Bérard Tremblay arpenteurs géomètres* », adoptée le 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT : l'intégration réussie ainsi que le fonctionnement efficace du système de télémétrie installé par Volta, conforme aux attentes de la Municipalité et des opérateurs responsables de l'exploitation du réseau d'aqueduc municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité autorise le paiement de 29 522,13 \$ à l'ordre de Volta Électrique inc. pour l'installation et la mise en opération du système de télémétrie municipal au poste de pompage de la rue de la Liberté, conformément à la facture N° 41895.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.7 RES 175-06-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS– VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 865-09-25 « *Approbation et autorisation de signature – Entente intermunicipale en matière de loisirs – entre la ville de Cowansville et la municipalité de Frelighsburg* », adoptée le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2026-000094 de la ville de Cowansville du 20 mai 2026 au montant de 4 212,72 \$, taxes incluses, pour des activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 4 212,72 \$ au nom de la ville de Cowansville conformément à la facture N° 2026-000094.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.8 RES 176-06-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FOURNITURE DE SERVICE PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE – PGA-EAU - PROJET TECQ 2024 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT : la résolution N° 786-08-25 « *Approbation et autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de personnel technique de la FQM* », adoptée le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 783-08-25 « *Offre de service – Fourniture de service par le personnel technique – Fédération québécoise des municipalités (FQM)* », adoptée le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 18154 de la FQM du 30 avril 2026 au montant de 26,13 \$, taxes incluses, pour les honoraires pour services professionnels;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 26,13 \$ à l'ordre de la FQM conformément à la facture N° 18154.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

8. OFFRES DE SERVICE

Aucun dossier.

9. RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DIRECTIVES

9.1 RES 177-06-26 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 186-05-2026 FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AUX DROITS DE MUTATION

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil souhaite se prévaloir des dispositions de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* afin de prévoir un droit supplétif aux droits de mutation dans tous les cas où survient un transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération prive la Municipalité du paiement des droits de mutation à l'égard de ce transfert;

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement a été donné et que le projet a été déposé à la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le règlement N° 186-05-2026 fixant le paiement d'un droit supplétif aux droits de mutation.

ADOPTÉE

9.2 RES 178-06-26 ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT QUE : les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT : la présentation de la Chaise de génération à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité souhaite adhérer aux valeurs de bienveillance et s'engager envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU' : une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU' : une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU' : une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' : une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil de la municipalité de Frelighsburg adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

10. **DÉPÔTS, APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE**

10.1 **RAPPORT DE LA MAIRESSE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 déposés lors de la séance du 7 avril 2026.

La mairesse indique que ce rapport a été diffusé sur le territoire de la Municipalité par le biais du Messenger et est accessible sur le site Internet de la Municipalité.

10.2 **RES 179-06-26 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – AMENDEMENT PORTAIL DES DONNÉES IMMOBILIÈRES – PG SOLUTIONS**

CONSIDÉRANT : l'amendement à la proposition N° 1MFRE50-160321-UEL3 concernant le portail des données immobilières (PDI+) soumis par PG Solutions;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Lyne Arcand

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer l'amendement à la proposition N° 1MFRE50-160321-UEL3 concernant le portail des données immobilières (PDI+);

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

ADOPTÉE

10.3 RES 180-06-26 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – EXERCICE DE L'OPTION D'ACHAT DU CAMION FORD F150

CONSIDÉRANT : la résolution N° 039-04-21 « *Octroi du contrat pour la « Location avec option d'achat d'un camion Ford F150 ou camion équivalent, 2020 ou plus récent* », adoptée le 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT : le contrat de location commerciale intervenu entre la Municipalité de Frelighsburg et la Compagnie Crédit Ford du Canada relativement au véhicule Ford F-150 2020;

CONSIDÉRANT : l'addenda à la prolongation à l'échéance du bail daté du 21 mai 2026 transmis par la Compagnie Crédit Ford du Canada prévoyant une prolongation d'un mois du bail;

CONSIDÉRANT QUE : cette prolongation permet à la Municipalité de maintenir l'utilisation du véhicule dans l'attente de l'acquisition prévue du véhicule au cours du mois de juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE : les frais de location mensuels prévus à l'addenda sont de 665,91 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE : le solde résiduel du véhicule est de 7 689,11 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 955-12-25 « *Adoption du Budget 2026* », adoptée le 16 décembre 2025

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve l'addenda à la prolongation à l'échéance du bail intervenu avec la Compagnie Crédit Ford du Canada relativement au véhicule Ford F-150 2020;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution ainsi qu'à effectuer les paiements requis conformément audit addenda.

QUE : le directeur général soit autorisé à exercer, pour et au nom de la Municipalité, l'option d'achat prévue au contrat de location relativement audit véhicule, incluant la signature de tout document requis et l'émission du paiement de 7 689,11 \$, taxes incluses, conformément aux modalités prévues au contrat de location et à ses addendas.

ADOPTÉE

10.4 RES 181-06-26 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE DE MATÉRIAUX – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT P18976

CONSIDÉRANT : les travaux de construction du pont P18976 ainsi que le prolongement des trottoirs réalisés dans le cadre du projet conjoint entre la Municipalité et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT : la demande formulée par Excavation St-Pierre & Tremblay inc. visant à utiliser temporairement l'entrée de service du lot municipal

5 896 584 aux fins d'entreposage de terre végétale et de matériaux récupérés dans le cadre dudit projet;

CONSIDÉRANT : l'entente préparée le 28 mai 2026 prévoyant notamment l'installation de barrières de sédiments, le retrait complet des matériaux à la fin des travaux ainsi que la remise en état du terrain au plus tard en septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve l'entente d'entreposage de dépôt de terre temporaire entre la Municipalité de Frelighsburg et Excavation St-Pierre & Tremblay inc. relativement à l'utilisation temporaire d'une partie du lot 5 896 584 pour l'entreposage de matériaux dans le cadre du projet de reconstruction du pont P18976;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10.5 RES 182-06-26 APPROBATION D'OFFRE DE SERVICE – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA RUE DE LA LIBERTÉ – BÉRARD TREMBLAY ARPENTEURS GÉOMÈTRES

CONSIDÉRANT : la résolution N° 899-11-25 « *Transfert des infrastructures de la rue de la Liberté par 9288-5854 Québec inc. "Frelighsburg en haut"* », adoptée le 10 novembre 2025;

CONSIDÉRANT : l'offre de service de la firme Bérard Tremblay arpenteurs géomètres du 4 mai 2026 pour la production d'un certificat de localisation et d'un plan topographique sur la rue de la Liberté à Frelighsburg, soit sur les lots 6 262 846 et 6 312 312 du cadastre du Québec au montant estimé de 13 395,00 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT : l'acceptation du développeur 9288-5854 Québec inc. "Frelighsburg en haut" de prendre en charge l'entièreté de ces frais;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité se déclare satisfaite de la qualité et de la pertinence de l'offre de service de Bérard Tremblay arpenteurs géomètres du 4 mai 2026 pour la production d'un certificat de localisation et d'un plan topographique sur la rue de la Liberté à Frelighsburg, soit sur les lots 6 262 846 et 6 312 312 du cadastre du Québec au montant estimé de 13 395,00 \$, avant taxes;

QUE : la facture relative à ce mandat soit transmise directement à 9288-5854 Québec inc. « Frelighsburg en haut », conformément à l'entente intervenue entre les parties;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

10.6 RES 183-06-26 AUTORISATION – VENTE D'ACCESSOIRE DU TRACTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT : la résolution N° 147-05-26 « *Autorisation – Vente d'équipements et accessoires du tracteur municipal* », adoptée le 25 mai 2026;

CONSIDÉRANT : l'offre d'achat reçue le 25 mai 2026 de la part de la Ferme A.P.A. Tremblay & Fils inc. pour l'acquisition de la niveleuse de 10 pieds mise en vente;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal accepte l'offre d'achat de la Ferme A.P.A. Tremblay & Fils inc. pour l'acquisition de la niveleuse 10 pieds au montant de 9 000,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE : la vente soit réalisée sans garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur;

QUE : le directeur général soit autorisé à convenir des modalités finales de transfert et de prise de possession, à encaisser le paiement et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

QUE : les sommes perçues soient versées au fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉE

10.7 RES 184-06-26 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT INSTALLATION PONCEAU - LOT 5 896 655

CONSIDÉRANT : la résolution N° 887-11-25, intitulée « *Émission d'un paiement – nettoyage de fossé et remplacement de ponceaux – Excavation Dominic Carey inc.* », adoptée le 10 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE : le coût associé aux travaux de remplacement d'un ponceau pour une entrée charretière, assumé par la Municipalité dans le cadre de ce projet, était de 1 417,33 \$, net de ristournes de taxes;

CONSIDÉRANT QUE : les délais et les contraintes logistiques liés aux interventions n'ont pas permis de procéder au remplacement du deuxième ponceau situé sur le lot 5 896 655 dans la foulée des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT QUE : l'installation dudit ponceau s'avérerait nécessaire à la réalisation du projet immobilier en cours et présente un intérêt pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE : le propriétaire du lot concerné a procédé, à ses frais, à l'installation dudit ponceau dans les meilleurs délais et conformément aux exigences municipales ainsi qu'aux normes en vigueur, afin de permettre la réalisation du projet visé par le permis de construction délivré;

CONSIDÉRANT QUE : la copie de la facture relative à la réalisation de ces travaux a été transmise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil municipal juge raisonnable et justifié d'assumer le coût d'installation du ponceau, afin d'assurer un traitement équitable à l'égard des autres résidents du chemin des Cascades ayant bénéficié d'une intervention municipale similaire dans le cadre du même projet;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette

Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal autorise le remboursement des frais d'installation du ponceau au propriétaire du lot 5 896 655, au montant de 1 417,33 \$ correspondant au coût assumé par la Municipalité pour une intervention similaire dans le cadre des travaux réalisés en 2025;

QUE : le directeur général soit autorisé à effectuer toute démarche nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11. DIVERS

11.1 RES 185-06-26 APPUI À UNE DÉMARCHE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ANDRÉE POULIN POTTER – FONDATRICE ET PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE PATRIMOINE DE FRELIGHSBURG (SHPF)

CONSIDÉRANT QU' : Andrée Poulin Potter a été fondatrice de la Société d'histoire et de patrimoine de Frelighsburg (SHPF) en 2003 et en a assuré la présidence de 2003 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE : la Société d’histoire et de patrimoine de Frelighsburg souhaite honorer la mémoire d’Andrée Poulin Potter de façon concrète et durable par l’installation d’une plaque commémorative sur un banc municipal au parc Dwyer ainsi que par la plantation d’un arbre;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil municipal reconnaît l’apport significatif d’Andrée Poulin Potter à la communauté et souhaite appuyer cette initiative commémorative;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal appuie la démarche de la Société d’histoire et du patrimoine de Frelighsburg visant à rendre hommage à Mme Andrée Poulin Potter;

QUE : la Municipalité autorise l’installation d’une plaque commémorative sur un banc municipal situé au parc Dwyer ainsi que la plantation d’un arbre, sous réserve des validations administratives et techniques par ;

QUE : le directeur général soit autorisé à collaborer avec la SHPF afin de déterminer les modalités de réalisation du projet et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11.2 RES 186-06-26 SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ D’HISTOIRE ET DE PATRIMOINE DE FRELIGHSBURG (SHPF) – CONFÉRENCE DE DENYSE BEAUGRAND-CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE : la Société d’histoire et de patrimoine de Frelighsburg (SHPF) organise une conférence de Denyse Beaugrand-Champagne intitulée « *Charnier et mausolée, deuil et mode féminine, crémation, exhumation et autres sujets tout aussi joyeux* »;

CONSIDÉRANT QUE : cette conférence se tiendra le 1^{er} novembre 2026 à la salle du Conseil;

CONSIDÉRANT : la demande de soutien financier transmise par la SHPF dans le cadre de sa programmation d’activités culturelles et patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil municipal reconnaît l’intérêt culturel et patrimonial de cette activité pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Lyne Arcand

Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité mette gratuitement à la disposition de la SHPF la salle du Conseil pour la tenue de cette conférence le 1^{er} novembre 2026;

QUE : la Municipalité accorde une aide financière de 300,00 \$ à la SHPF pour la tenue de cette activité;

QUE : le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à émettre le paiement conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE

11.3 RES 187-06-26 GRAME : FIN D’ASSISTANCE AU PROGRAMME DE SUBVENTION À L’ACHAT DE PRODUITS D’HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES

CONSIDÉRANT : la résolution N° 973-11-23 « *Émission d’un chèque à l’ordre de GRAME – Programme de subvention à l’achat de produits d’hygiène personnelle durables* », adoptée le 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT : l’entente intervenue entre la Municipalité de Frelighsburg et le GRAME relativement à la gestion d’un programme de subvention à l’achat de produits d’hygiène personnelle durables;

CONSIDÉRANT QUE : le taux de participation au programme est demeuré très faible depuis sa mise en place;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité mette fin à sa participation au programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables administré en collaboration avec le GRAME;

QUE : le directeur général soit autorisé à effectuer toute démarche nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11.4 RES 188-06-26 AUTORISATION D’AFFICHAGE – MARCHÉ FERMIER

CONSIDÉRANT : le souhait du Marché fermier de Frelighsburg d'installer trois bannières promotionnelles aux emplacements suivants :

1. à l'entrée nord du parc Paul Goodhue, à l'intérieur des limites du site municipal ou, sous réserve de l'autorisation préalable du propriétaire du lot adjacent, à l'extérieur des limites du parc, près de la rue Principale;
2. à l'entrée sud du parc Goodhue, près de la rue Principale, à l'intérieur des limites du site municipal;
3. au Dépanneur du village, sur la clôture en métal faisant face à la rue de l'Église, sous réserve de l'autorisation préalable du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE : l'affichage se fera uniquement durant la période d'exploitation du marché, soit entre le 5 juin et le 7 octobre 2026 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise l'installation de matériel publicitaire pour la promotion de l'édition du Marché fermier 2026.

ADOPTÉE

11.5 RES 189-06-26 APPUI À LA VILLE DE BEDFORD ET À LA MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DE PROCÉDER À LA RÉFECTION DE LA ROUTE 202

CONSIDÉRANT QUE : le tronçon de la route 202 situé entre Stanbridge East et la Ville de Bedford est dans un état de dégradation avancé;

CONSIDÉRANT QUE : cette portion de la route comporte de nombreux nids-de-poule et irrégularités qui compromettent la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE : la limite de vitesse y est fixée à 90 km/h, ce qui accentue les risques d'accidents en raison de l'état actuel de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE : cette route constitue un axe de circulation important, notamment pour la Route des vins, qui attire un nombre grandissant de touristes, pour les citoyens, les travailleurs, les services d'urgence ainsi que pour le transport régional;

CONSIDÉRANT QU' : il est de la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'assurer l'entretien et la sécurité du réseau routier sous sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de procéder dans les plus brefs délais à la réfection complète du tronçon de la route 202 entre Stanbridge East et la Ville de Bedford;

QUE : le Conseil demande l'appui de toutes les municipalités locales incluses dans la MRC de Brome-Missisquoi;

QUE : cette demande soit motivée par des considérations de sécurité publique et de maintien d'un réseau routier adéquat;

QUE : copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ainsi qu'à la députée Isabelle Charest pour appui et suivi.

ADOPTÉE

12. **NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

- Comité consultatif société (CCS) RAS

Le comité poursuit le travail sur ses projets en cours.

- Comité consultatif environnement (CCE)

Le comité prépare sa participation au marché fermier du 27 juin.

Une intervention terrain a également été réalisée afin de contrôler la présence de plantes exotiques envahissantes.

- Comité consultatif culture et tourisme (CCCT)

Le comité invite les artistes et artisans qui ont envie de partager leur savoir et d'organiser une classe de maître ou d'offrir une formation de plusieurs cours à communiquer avec la Municipalité.

- Comité consultatif patrimoine bâti (CCPB)

Le comité prépare sa participation au marché fermier du 27 juin.

Le comité explore également la possibilité d'organiser une journée du patrimoine le 7 septembre 2026

- Comité consultatif agriculture et foresterie (CCAF)

Une soirée d'information et d'échange sur le thème de l'enfrichement à Frelighsburg a eu lieu le 7 mai 2026.

Le comité prépare également plusieurs conférences dans le cadre du Festi'Bois afin de mettre en valeur diverses initiatives d'aménagement, de conservation et de mise en valeur du territoire, tout en favorisant la réflexion et les échanges avec les citoyens.

13. **VARIA**

13.1 **RES 190-06-26 RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ENVERS LA CHAISE DES GÉNÉRATIONS**

CONSIDÉRANT QUE : la Chaise des générations vise à faire une place symbolique aux enfants lors des décisions politiques du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE : cette chaise représente et porte la voix des enfants sur différents enjeux liés à la crise climatique, à la perte de biodiversité et à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg a compétence en aménagement du territoire, en transport collectif et actif, en protection des milieux naturels, en verdissement et en lutte contre les îlots de chaleur et par ses prises de décisions, dessine et influence le legs environnemental qui sera laissé aux générations futures;

CONSIDÉRANT QUE : des élèves de l'école St-François d'Assise ont offert à la Municipalité, en juin 2023, une Chaise des générations décorée de leurs mains à leur image et aux couleurs de l'avenir qu'ils souhaitent, rappelant ainsi au Conseil leurs préoccupations environnementales et attentes auprès des décideurs quant à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU' : à l'occasion du début du présent mandat du conseil municipal, la Chaise des générations a été présentée à nouveau au Conseil par des élèves de l'école Saint-François-d'Assise lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par l'ensemble des conseillers présents

Appuyé par l'ensemble des conseillers présents

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg renouvelle l'adoption de sa Chaise des générations offerte par les élèves de l'école et y fasse symboliquement une place de choix lors des séances publiques du conseil en la plaçant en permanence autour de la table du conseil municipal afin de garder à l'esprit la présence des enfants actuels et futurs dans toutes les décisions que prendront les membres du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg.

ADOPTÉE

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

15. **RES 191-06-26 LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par le conseiller Gilles Audette

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 20 h 29.

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.